



FICHE TECHNIQUE RESTAURATEURS
AMIP 2025

1. **Informations administratives :**

- Nom de la structure :
- Nature Juridique :
- N°SIRET :
- Représentant légal :
- En qualité de :
- Adresse postale :
- Adresse mail :
- N° téléphone portable :

2. **Renseignements stand :**

Sur quel évènement souhaitez-vous participer ?

- 14 Juillet 2025
- Ciné Toiles du 23 juillet 2025
- Ciné Toiles du 20 août 2025

- Personne référente sur site :
- N° téléphone portable :
- Nombre de personnes présentes sur le stand :
- Horaire d'arrivée :

Nature de l'offre :

- Restauration salée
- Restauration sucrée
- Boissons sans alcool
- Boissons alcoolisées

Taille du stand souhaitée (merci de préciser la longueur et la largeur) :

- 1 à 5 m² = 50 €.....
- 6 à 10 m² = 100 €.....
- 11 à 20 m² = 150 €.....

Mode de paiement acceptés :

- CB
- Espèces
- Chèques

Nature du stand

- Barnum(s), si oui combien :
- Camion, remorque
- autre :

Tarifs préférentiels* :

- Ticket boisson :€, donnant droit à toute boisson chaude ou froide, soft ou avec alcool
- Ticket repas :€, donnant droit à tous plats principaux proposés sur les menus
- Ticket dessert :€, donnant droit à tous desserts proposés sur les menus

3. **Informations techniques**

- Quand souhaitez-vous installer votre dispositif ?

Besoins électriques :

Nature de l'appareil (ex : friteuse)	Puissance en Watt (ex : 3kw)	Type de prise (mono ou 16 ampères)
	Puiss totale :	

Documents fournis (**obligatoires**) :

- La fiche technique complétée
- Le menu détaillé avec les prix
- Des supports de communication (Logo, photo des stands, etc...), si disponible
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile, valable pour la période de l'évènement
- Un RIB

- Lorsque le candidat est déjà commerçant, un extrait de l'inscription au RCS de -3 mois
- Lorsque le candidat est une société commerciale, un extrait K Bis de -3 mois
- Lorsque le candidat est une autre personne morale, toutes pièces attestant de la constitution de celle-ci et de son opposabilité aux tiers
- Une copie de la carte de commerçant ou artisan ambulant dans le cas où l'activité est exercée hors de la commune du domicile du commerçant

Par ailleurs, le candidat s'engage s'il est retenu à :

- Signer dans les meilleurs délais la convention d'occupation du domaine public qui lui sera soumise par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole
- S'acquitter de la redevance d'occupation du domaine public selon la tarification en vigueur
- Respecter les consignes données par l'organisateur, notamment en termes de sécurité, propreté, plannings et tarifications
- Respecter les horaires d'autorisation de vente des stands

Le : à :

Signature du représentant